

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

programmes

Question écrite n° 46057

### Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes exprimées par de nombreux professeurs d'histoire et de géographie quant aux orientations contenues dans le projet de réforme des lycées. Cette dernière doit conduire, semble-t-il, dès la rentrée 2000, à la diminution de la durée de l'enseignement hebdomadaire de l'histoire et de la géographie dans les séries scientifiques (L et ES), passant de 3 heures à 2,5 heures, alors que les séries littéraires économiques et sociales bénéficient de 4 heures de cours. Partant, ces professeurs souhaiteraient vivement être informés plus avant du contenu des dispositions qu'il envisage de prendre et qui conditionneront le devenir de leur enseignement. Il le remercie, en conséquence, de lui indiquer s'il envisage de répondre à cette attente et de dissiper ces inquiétudes.

#### Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égale dignité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

#### Données clés

Auteur: M. Dominique Caillaud

Circonscription: Vendée (2e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 46057 Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE46057

Rubrique : Enseignement secondaire Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 8 mai 2000, page 2799 **Réponse publiée le :** 14 août 2000, page 4824